

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2014 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En application des articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5211-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués suivants : (Toutes les désignations ont été faites à l'unanimité.)

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT PRIMAIRE D'ELECTRIFICATION DE SAINT-VAURY ET AU SECTEUR D'ENERGIE DE SAINT-VAURY / DUN LE PALESTEL

délégués titulaires : REVEIL André, conseiller municipal, domicilié à 6 Chignavieux 23 ANZEME
HIRAULT Alain, conseiller municipal, domicilié 2 route de Guéret 23 ANZEME,
délégués suppléants : MAGNON Pierre, conseiller municipal, domicilié 6 Jupille 23 ANZEME
DUCHER Josette, conseillère municipale, domiciliée 8 Le Puy Chaillaux 23 ANZEME

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE (S.D.I.C. 23)

délégué titulaire : RENON Ghislaine, conseillère municipale, domiciliée 23 Montbut 23 ANZEME
déléguée suppléante : GRAVE Joëlle, conseillère municipale, domiciliée 31 Fournoue 23 ANZEME

ELECTION DES DELEGUES AU S.I.E.R.S.

délégué titulaire : GOIGOUX Frédéric, conseiller municipal, domicilié 4 Péchadoire 23 ANZEME
délégué suppléant : CONSTANTIN Jacques, conseiller municipal, domicilié Romeil 23 ANZEME

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA CREUSE

délégués titulaires : GUITTARD Viviane, conseillère municipale, domiciliée 8 Aube 23 ANZEME
REVEIL André, conseiller municipal, domicilié 6 Chignavieux 23 ANZEME
délégués suppléants : MAGNON Pierre, conseiller municipal, domicilié 6 Jupille 23 ANZEME
HENRI Renée, conseillère municipale, domiciliée 2 Le Theil 23 ANZEME

ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.N.A.S.)

RENON Ghislaine, conseillère municipale, domiciliée 23 Montbut 23 ANZEME

DESIGNATION DE 4 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANZEME (C.C.A.S.)

En application de l'article L.123.6 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :
RENON Ghislaine, conseillère municipale, domiciliée 23 Montbut 23 ANZEME
GRAVE Joëlle, conseillère municipale, domiciliée 31 Fournoue 23 ANZEME
GUITTARD Viviane, conseillère municipale, domiciliée 8 Aube 23 ANZEME
DUCHER Josette, conseillère municipale, domiciliée 8 Le Puy Chaillaux 23 ANZEME

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « FORET » ET DE CORRESPONDANTS « ACCUEIL » POUR LA CHARTE FORESTIERE DU PAYS DE GUERET ET POUR LA GESTION DES ACTIONS DU POLE LOCAL D'ACCUEIL

Correspondant « forêt » : REVEIL André, conseiller municipal, domicilié 6 Chignavieux 23 ANZEME
Correspondants « accueil » : DUCHER Josette, conseillère municipale, domiciliée 8 Le Puy Chaillaux 23 ANZEME
GRAVE Joëlle, conseillère municipale, domiciliée 31 Fournoue 23 ANZEME

CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES

En application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les commissions permanentes suivantes:

FINANCES : BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRAULT Alain, LEMOINE Jean-François, GRAVE Joëlle, REVEIL André, RENON Ghislaine, DUCHER Josette

TRAVAUX : CONSTANTIN Jacques, HIRAULT Alain, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, REVEIL André, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, DUCHER Josette

RELATIONS AVEC L'ECOLE, GESTION DE LA CANTINE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :
BEAUDROUX Nicole, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, HENRI Renée

CULTURE, SPORTS, LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GUITTARD Viviane

COMMUNICATION : SITE INTERNET, BULLETIN MUNICIPAL

GOIGOUX Frédéric, GRAVE Joëlle, RENON Ghislaine, HENRI Renée, DUCHER Josette

ETUDE ET SUIVI DES DOSSIERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

BEAUDROUX Nicole, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, GRAVE Joëlle, RENON Ghislaine, DUCHER Josette

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

CONSTANTIN Jacques, 2^e Adjoint, domicilié à Romeil 23 ANZEME

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

En application des articles L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des indemnités de fonction du Maire et des trois Adjoints :
Pour le Maire : 31% de l'indice brut 1015 Pour chacun des trois Adjoints : 7,25 % de l'indice brut 1015